

Expéditeur :
ASEOR
64 rue de Paris
91400 Orsay
aseor91@gmail.com



Destinataire :
Madame la Préfète de l'Essonne
Bd de France TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes cedex

Copie : Monsieur le Maire d'Orsay

Objet : Absence des procès-verbaux des séances du conseil municipal de 2025

Orsay, le 22 avril 2025

Madame la Préfète,

La mairie d'Orsay n'a pas publié les procès-verbaux de toutes les séances du conseil municipal de 2025, en dépit de l'obligation légale prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L.2121-25). Cette situation nuit à l'information des administrés et empêche tout contrôle citoyen sur la gestion communale.



Capture d'écran en date du 22 avril 2025 : seuls figurent les ordres du jour

Malgré un courriel envoyé le 14 avril dernier pour solliciter la mise en ligne ou la mise à disposition de ces documents, nos demandes sont restées sans suite.

C'est pourquoi je me tourne vers vous afin que vous puissiez, dans le cadre de vos prérogatives de contrôle de légalité, rappeler à la mairie ses obligations en matière de publicité des décisions du conseil municipal et l'inciter à régulariser cette situation dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, et vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Lucie Lebens, présidente de l'ASEOR et les membres du bureau